

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ORCON F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	MOLL bauökologische Produkte GmbH	
	proclima	
Rue:	Rheintalstraße 35 - 43	
Lieu:	D-68723 Schwetzingen	
Téléphone:	+49 (0) 6202 2782-0	Téléfax: +49 (0) 6202 2782-21
e-mail:	info@proclima.de	
e-mail (Interlocuteur):	info@proclima.de	
Internet:	http://www.proclima.de	
Service responsable:	info@proclima.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (3) 883 737 37
+49(0) 551 - 1 92 40 (GIZ-Nord, 24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1A

Mentions de danger:

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

Mixture of: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 2 de 12

P302+P352 des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			10 - < 15 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			>0,001-<0,01 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10); H302 H315 H318 H317 H400			
2682-20-4	2-methyl-2H-isothiazol-3-one			>0,001-<0,01 %
	220-239-6		01-2120764690-50	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H330 H301 H314 H318 H317 H400 H411			
55965-84-9	Mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)			>0,001-<0,01 %
	911-418-6	613-167-00-5	01-2120764691-48	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H314 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 3 de 12

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau pulvérisée
En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: mousse résistante à l'alcool, Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x), Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie Vêtement de protection.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Évacuer les personnes en lieu sûr.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Évacuer les personnes en lieu sûr.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).
Manipulation de grandes quantités: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 4 de 12

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Voir section 8. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Assurer une aération suffisante. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conserver le récipient bien fermé.

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

Observer le mode d'emploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux, Comburant, Humidité

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune information disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7631-86-9	silica dioxide, amorphous, synthetic			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4 mg/m ³
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,81 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	
	Eau douce	0,011 mg/l
	Eau de mer	0,0011 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l
	Sol	3 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures d'hygiène

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre .

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:

lunettes à coques

Masque de protection du visage

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: DIN EN 374

Matériau déconseillé: Industrie textile, Articles en cuir

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants \geq 0,4 mm NBR (Caoutchouc nitrile)

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: max. 480 min. (NBR (Caoutchouc nitrile))

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente 240 - 480 min (NBR (Caoutchouc nitrile)) Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 6 de 12

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Vêtement de protection

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil filtrant combiné (EN 14387) A (P2).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	doux

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	non déterminé
------------	---------------

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Point d'éclair:	>100 °C

Inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'inflammation:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	non déterminé
----------------------------------	---------------

Densité (à 25 °C):	1,06 g/cm ³
--------------------	------------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	non déterminé
-------------------------------	---------------

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage:	non déterminé
-------------------------	---------------

Viscosité dynamique: (à 25 °C)	1500000 mPa·s
-----------------------------------	---------------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 7 de 12

Viscosité cinématique: (à 40 °C)	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Le produit n'a pas été testé.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 8 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 mg/kg	6200	Rat	IUCLID
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l	Rat	RTECS
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	orale	ATE mg/kg	500		
2682-20-4	2-methyl-2H-isothiazol-3-one				
	orale	ATE mg/kg	100		
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		
55965-84-9	Mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)				
	orale	ATE mg/kg	100		
	cutanée	ATE mg/kg	300		
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l		
	inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (1,2-benzisothiazole-3(2H)-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one; Mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9268 - 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 22 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,9 mg/l	48 h			
	Toxicité bactérielle aiguë	(0,11 mg/l)				

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	OECD 303A Boue activée S 978	>70%			
	OECD 302B Boue activée S 3509	90%			
55965-84-9	Mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)				
	Biodégradation	>60 %	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0,7

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	6,95		OCDE 305

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 10 de 12

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 11 de 12

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: alcool éthylique, éthanol

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
EC50: Effectice concentration, 50 percent
DNEL: Derived No Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1A; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



ORCON F

Date de révision: 25.02.2019

Page 12 de 12

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)